

LES MÉDICAMENTS AU TRAVAIL



En avez-vous informé votre médecin du travail ?

1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Responsabilité du salarié : article L.4122-1 du Code du travail.
- Responsabilité du médecin prescripteur : information du patient.
- Information par le pharmacien lors de la délivrance du médicament.
- Aptitude physique ou permis de conduire / commission d'aptitude / liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire (arrêté du 18 décembre 2015).
- Aptitude au poste de travail : rôle du médecin du travail.

2 MÉDICAMENTS ET VIGILANCE



Les effets des médicaments sur la vigilance augmentent en fonction de la dose.

Les effets varient en fonction de chaque personne.



Exemples d'effets possibles :

Diminution des réflexes, troubles visuels, problèmes de concentration, somnolence...



La durée des effets varie :

Selon le type de médicament et la personne, de quelques heures à quelques jours après la prise, en cas d'association avec d'autres substances qui agissent sur la vigilance et la concentration (autres médicaments, alcool, stupéfiants, ...), au début et à l'arrêt du traitement.



Faites également attention à :

L'automédication, à la prise de certains médicaments sans ordonnance (pour le rhume, la toux, etc.).



Dans tous les cas, avant de prendre un médicament, demandez conseil à un professionnel de santé.

3 3 NIVEAUX DE VIGILANCE

Des pictogrammes ont été conçus pour informer sur les risques liés à certains médicaments concernant la conduite automobile.

Pictogramme ou pas, toujours vérifier :

- La date de péremption et les effets sur la vigilance,
- La compatibilité avec d'autres médicaments & substances.



SOYEZ PRUDENTS

Selon les personnes, ces médicaments peuvent donner :

- Une somnolence (ex : médicaments pour la toux ou le rhume),
- Des vertiges (ex : antihypertenseurs).



SOYEZ TRÈS PRUDENTS

Quels produits ?

Les antidépresseurs, des antidouleurs (contenant de la codéine, de la morphine, du tramadol...), des tranquillisants, des médicaments pour le diabète, la maladie de Parkinson, l'épilepsie.

Mais aussi des médicaments contre le rhume des foies, l'allergie, le mal des transports...



NE PRENEZ PAS LE VOLANT

Le risque le plus élevé.

Quels produits ?

Somnifères, tranquillisants, neuroleptiques, anesthésiques, certains collyres.



QUELLES CONSÉQUENCES ?

Les effets du médicament peuvent être dangereux pour la conduite automobile.



Se référer au délai du traitement indiqué par le médecin prescripteur : parlez-en à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.



Informez votre médecin du travail.



VOTRE SANTÉ ET CELLE DES AUTRES :

RESTONS VIGILANTS ENSEMBLE !

POUR PLUS D'INFORMATIONS



03 22 21 69 90



fafptcd62@gmail.com